



PIGNY

Téléphone : 02 48 69 31 45

Mail : mairie@pigny18.fr

ARRETE N° 2024-066 DU 12 JUIN 2024

portant permis de stationnement pour déménagement, au niveau du 1 Résidence du Jardin 18110 PIGNY, pendant un déménagement effectué par l'entreprise SAS Aux Déménagements Leroy 61 rue André Boulle 41000 BLOIS.

Le Maire de PIGNY,

Vu le code de la route et notamment ses articles R.44, R53.2 et R225,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L.3221.4

Vu la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

Vu la demande d'autorisation de stationnement en date du 11 juin 2024 de l'entreprise SAS Aux Déménagements Leroy 61 rue André Boulle 41000 BLOIS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'entreprise SAS Aux Déménagements Leroy est autorisée à stationner devant le 1 Résidence du Jardin 18110 PIGNY, un véhicule de déménagement tel que présenté dans sa demande, le 14 août 2024 à partir de 7 heures, en prenant soin de ne pas dégrader de quelque manière que ce soit ladite voie.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de la 8^{ème} partie (signalisation temporaire) du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise SAS Aux Déménagements Leroy.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

ARTICLE 4 : M. le Directeur des routes du Conseil Général du Cher, M. le Lieutenant Colonel commandant du groupement de gendarmerie du CHER, M. le Maire de PIGNY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,

P. RICHARD.



Publié sur site <https://pigny.fr> le 14/06/2024